

DocuSigned by:  
*Amélie BOURNAY*  
6ECA65CD8E21464...

# Bulletin officiel de Pôle emploi

## Sommaire chronologique

### Instruction n° 2019-17 du 6 mai 2019

L'aide à la mobilité – Mise à jour -----2

### Décision DG n° 2020-22 du 22 juin 2020

Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale – Rectificatif-----4

### Décision DG n° 2020-27 du 6 juillet 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs -----5

### Décision DG n° 2020-28 du 6 juillet 2020

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette ----- 13

## Instruction n° 2019-17 du 6 mai 2019

### L'aide à la mobilité – Mise à jour

Les prestations nationales ouvrant droit à l'aide à la mobilité dans les conditions prévues par l'instruction n° 2019-17 du 6 mai 2019 relative à l'aide à la mobilité sont listées à l'annexe 1.

Cette annexe est modifiée, sont ajoutées les prestations suivantes :

Nouvelle prestation	Périmètre géographique	Date de mise en œuvre	Nombre de jours maximum de prise en charge de l'aide à la mobilité
"Un emploi stable c'est pour moi" (EMS)	Dans les directions régionales : Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Occitanie, Pays-de-la-Loire	15/07/2020	8 jours
"Toutes les clés pour mon emploi durable" (EMD)	Dans les directions régionales : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion	15/07/2020	8 jours
Accélé R emploi (ACL)	National	Mi-septembre	11 jours
Activ créa Emergence (EME) en remplacement de la prestation Activ'Créa	National à l'exception de Guadeloupe et Guyane	Début novembre	6 jours
Activ Créa Emergence et accompagnement (EMA) en remplacement de la prestation Activ'Créa	Dans les directions régionales : Guadeloupe et Guyane uniquement	Début novembre	6 jours

## Annexe 1 Liste des prestations ouvrant droit à l'aide à la mobilité

### Les prestations nationales

Les prestations ouvrant droit à l'aide à la mobilité et pour un nombre de jours maximum tel que défini par l'instruction n° 2019-17 du 6 mai 2019 sont les suivantes :

- Accompagnement intensif des jeunes (ACJ) : 18 jours
- Accompagnement des licenciés économiques (LCR, LCN) : 18 jours
- Evaluation par simulation préalable au recrutement (ESPR) : 2 jours

- Club : 12 jours et 18 jours s'il s'agit d'un Club relevant de l'accompagnement intensif des jeunes
- Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)
- Activ' Emploi (AE) : 2 jours
- Activ' Projet (AP) : 3 jours
- Activ' Projet (AP2) : 5 jours
- Activ' Créa (RCA) : 6 jours
- Evaluation des compétences et capacités professionnelles (ECC) : 1 jour
- Prépa compétences (GCO) : 32 jours
- Valoriser son image pro (VSI) : 12 jours
- Atouts jeunes (ATJ) : 3 jours
- Préparation VAE PEC (APV) : 12 jours
- Un emploi stable c'est pour moi (EMS)<sup>1</sup> : 8 jours
- Toutes les clés pour mon emploi durable (EMD)<sup>2</sup> : 8 jours
- Accélè R emploi (ACL) : 11 jours
- Activ créa Emergence (EME)<sup>3</sup> : 6 jours
- Activ Créa Emergence et accompagnement (EMA)<sup>4</sup> : 6 jours

Pour la PMSMP il convient de retenir le nombre de jours réels de cette prestation conformément à l'instruction n° 2014-84 du 22 décembre 2014 relative à la PMSMP qui prévoit (partie 1 - point 2.7.2) que « l'aide à la mobilité accordée au bénéficiaire de l'immersion professionnelle s'ajustera avec la durée effective en jours de l'immersion professionnelle ».

### Les prestations régionales

Les prestations régionales sont, sur décision de la région concernée, éligibles à l'aide à la mobilité pour une durée moyenne fixée par la région elle-même.

---

<sup>1</sup> La prestation « Un emploi stable c'est pour moi » (EMS) est déployée dans les directions régionales Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Occitanie, Pays-de-la-Loire.

<sup>2</sup> La prestation « Toutes les clés pour mon emploi durable » (EMD) est déployée dans les directions régionales Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion.

<sup>3</sup> La prestation Activ créa Emergence (EME) est déployée dans les directions régionales hors Guadeloupe et Guyane

<sup>4</sup> La prestation Activ Créa Emergence et accompagnement (EMA) est déployée dans les directions régionales Guadeloupe et Guyane uniquement

Décision DG n° 2020-22 du 22 juin 2020

## **Désignation des agents de Pôle emploi habilités à échanger les renseignements et documents visés à l'article L. 114-16-1 du code de la sécurité sociale – Rectificatif**

La décision DG n° 2020-22 du 22 juin 2020 publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n° 2020-49 du 23 juin 2020 est modifiée comme suit :

« A l'article 1, au sein de Pôle emploi Ile-de-France, madame Isabelle Zazzera, assistante au sein de la même direction, est supprimée de la liste des agents habilités ».

## Décision DG n° 2020-27 du 6 juillet 2020

# Délégation de signature au sein de la direction générale aux directeurs autres que les directeurs généraux adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement, à certains de leurs collaborateurs

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13 et R. 5312-19,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances détenues par Pôle emploi sur un agent ou un tiers autre qu'un usager sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-8 du 21 janvier 2020 approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2014-152 du 12 septembre 2014 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur de l'établissement siège de la direction générale,

Décide :

## Section 1 – Dispositions générales

### Article 1 – Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel ils sont rattachés, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des notes et instructions à destination des services extérieurs et du réseau de Pôle emploi,
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les autorisations d'utiliser un véhicule.

### Article 2 – Achat de fournitures et services

Sous l'autorité du directeur général adjoint ou directeur auquel elles sont rattachées, délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- a) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- b) les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- c) s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### Article 3 – Délégués permanents

**§ 1** – Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe, en charge du pilotage des programmes et de la maîtrise d'ouvrage, directeur de la MOA opérationnelle,
- madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales,
- madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- madame Clélia Pienne, directrice de l'expérience utilisateurs et du digital,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint, en charge des études et de la performance,
- monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- madame Anne-Sophie Milgram, directrice de la qualité de service,
- monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
- madame Sindia-Hélène Mérienne Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité,
- monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Hélène Moutel, directrice de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
- madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences,
- madame Catherine Bedènes, directrice du développement des talents et des compétences - management,

- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants.

au sein des entités directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

#### **Article 4 – Délégués temporaires**

**§ 1** – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction offre de services :

- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques,
- au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, monsieur Antoine Bayle, chef du département open innovation, madame Myriam Huin, adjointe à la directrice, chef du département vision usager et monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint à la directrice, chef du département incubation,
- au sein de la direction Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'Esprit, adjoint à la directrice et madame Christine Malecka-Vlerick, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction des services aux entreprises, madame Chrystelle Miot, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction MOA, madame Rosen Nicolas Berthou, adjointe au directeur,
- au sein de la direction des services aux demandeurs d'emploi, monsieur François Persehaie, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction du développement des compétences dans les territoires, monsieur René Yomelan, adjoint à la directrice, chef du département conseil en formation.

au sein de la direction réseau :

- au sein de la direction des déploiements, monsieur Philippe Audibert, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail, madame Aude Busson, adjointe au directeur,
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- au sein de la direction des fraudes et du contrôle interne, madame Sophie Diatloff, adjointe au directeur, chargée de la prévention des fraudes, et monsieur Nicolas Meignan, adjoint au directeur, chargé du contrôle interne,
- au sein de la direction de la qualité de service, monsieur Frédéric Rialland, adjoint à la directrice.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- au sein de la direction du management des risques, de la sûreté et sécurité, monsieur François Andrieux, adjoint à la directrice,
- au sein du cabinet gouvernance et affaires transverses, monsieur Stéphane Decreps,
- au sein de la direction de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab, monsieur Léopold Gilles, adjoint à la directrice,
- au sein de la direction des affaires juridiques, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics, madame Catherine Aubel, chef du département gestion de l'information et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital,

- au sein de la direction de l'inspection générale et de l'audit interne, madame Sylvie Oudard, adjointe au directeur.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction du contrôle de gestion, monsieur Baptiste Giansily, adjoint au directeur, chef du département étude, consolidation nationale et appui pilotage, madame Michelle Le Louarn, chef du département pilotage national FSE, monsieur Gabriel Uysal, chef du département pilotage budgétaire et monsieur Joseph Veissid, chef du département pilotage analytique et valorisation de gestion,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
- au sein de la direction de la trésorerie et du financement, madame Virginie Guillot, adjointe au directeur, madame Khadija Rhmari, chef du département gestion de la trésorerie, et madame Souria Daho-Achour, chef du département conventions financières,
- au sein de la direction comptable, monsieur François Plattard, adjoint au directeur, monsieur Hugues Bièrent, chef du département projets comptables transverses, appui et pilotage, monsieur Sylvain Chappe, chef du département animation du réseau et agrégation nationale et monsieur Emmanuel Iltis, chef du département comptabilité des établissements nationaux,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur, chef du département achats fonctionnement, monsieur Marc Rousseaux, chef du département achats intervention et madame Isabelle Bennet, chef du département pilotage,
- au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, et monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité.

**§ 2** – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficient, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée à l'article 1 de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :

- au sein de la direction de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - management, madame Pauline Luciani-Pinzelli, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- au sein du cabinet du directeur général adjoint RHRS - facilitation et animation RH, madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet, et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences – fonction support, monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
- au sein de la direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public et monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences - relation de service et madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur, chef du département conseil RH,
- au sein de la direction de l'université Pôle emploi, madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction du développement des talents et des compétences, madame Isabelle Bouraima Cordahi, chef du département animation et optimisation du processus et référentiels RH.

au sein de la direction administration, finances et gestion :



- au sein de la direction du siège, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef de département environnement de travail et sécurité, chargé du service aux clients, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et chef du service paie/ADP par intérim.

**§ 3** – En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, bénéficiant, chacun en ce qui le concerne, de la délégation mentionnée aux articles 1 et 2 a) de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

au sein de la direction ressources humaines et des relations sociales :

- au sein de la direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales.

## **Section 2 – Dispositions particulières**

### **Article 5 – Conventions de services - Commandes de chèquiers**

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à :

- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les conventions de services conclues avec les banques et autres établissements financiers, ainsi que les actes relatifs aux prestations complémentaires à ces conventions,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement, et à monsieur Franck Boyer, directeur comptable, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, les commandes de chèquiers.

### **Article 6 – Travaux**

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances et gestion, délégation permanente est également donnée à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, dans la limite de ses attributions, en matière de travaux et concernant les biens immobiliers utilisés par la direction générale autres que ceux utilisés par la direction systèmes d'information :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché de travaux,
- les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### **Article 7 – Biens mobiliers et immobiliers**

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe administration, finances, gestion, délégation permanente est également donnée aux personnes ci-après mentionnées à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire aux dépôts de plainte consécutifs à des atteintes aux biens mobiliers et immobiliers de Pôle emploi à l'exception de ceux des directions régionales et de Pôle emploi services :

- au sein de l'établissement siège, monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité et monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client,

- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux et monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier.

#### **Article 8 – Direction des affaires juridiques**

Sous l'autorité du directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles, délégation permanente est également donnée à madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans la limite de ses attributions :

- tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à des délibérations du conseil d'administration, à des décisions du directeur général de Pôle emploi ou à des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi, en ce compris la direction du siège et la direction des systèmes d'information, ainsi que dans tous les litiges visés aux points b-1 à b-4 de la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 ou concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à l'exception des litiges visés aux articles 7 b) et 8 de la décision du directeur général portant délégation de signature aux directeurs généraux adjoints et aux articles 8, 9, 10 et 11 de la présente décision
- les documents et actes nécessaires aux démarches auprès d'organismes tiers visant à la protection des éléments de propriété intellectuelle de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Catherine Peltier, madame Sophie Laborie, adjointe à la directrice, chef du département contrats publics et monsieur Philippe Fryd, chef du département affaires générales et digital bénéficient, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

#### **Article 9 – Direction de la réglementation et de l'indemnisation**

Sous l'autorité de la directrice générale adjointe offre de services, délégation permanente est également donnée à madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions répressives, y compris la Cour de cassation, mettant en cause des faits ou actes intéressant la direction générale de Pôle emploi prétendument constitutifs de discrimination dans les domaines relevant de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Elisabeth Gueguen, monsieur Frédéric Robineau, adjoint à la directrice de la réglementation et de l'indemnisation, bénéficie, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

#### **Article 10 – Direction des fraudes et du contrôle interne**

Sous l'autorité du directeur général adjoint réseau, délégation permanente est également donnée à madame Maria Giovanna Falzone, directrice par intérim des fraudes et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et dans la limite de ses attributions, tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et la Cour de cassation, se rapportant à une fraude aux allocations, aides ou autres prestations, contributions ou cotisations lorsque la fraude a été commise à l'encontre de plus d'une direction régionale ou établissement de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Maria Giovanna Falzone, madame Sophie Diatloff, adjointe à la directrice par intérim, bénéficie sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article.

### Article 11 – Direction du siège

Délégation permanente est également donnée à monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur de l'établissement siège, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- l'ensemble des décisions et autres actes afférents à la gestion, en matière de ressources humaines de l'établissement siège, des cadres supérieurs visés à l'article 4, § 2, de la convention collective nationale de Pôle emploi, et des agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveaux VA et VB, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public et les décisions leur octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions et actes afférents à leur recrutement, des décisions de nomination, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ainsi que des décisions visées à l'article 8 de la décision portant délégation de signature du directeur général aux directeurs généraux adjoints,
- dans les conditions et limites fixées par la délibération n° 2014-32 du 16 juillet 2014, les décisions par lesquelles il est statué sur les demandes de délais de paiement, les demandes de remise dans la limite d'un montant strictement inférieur à 50 000 euros et les demandes d'admission en non-valeur de créances détenues sur des agents ou anciens agents de l'établissement siège autres que des cadres dirigeants ou cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou agents soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB
- les transactions ayant pour objet de prévenir un contentieux ou de mettre un terme à un contentieux entre Pôle emploi et un agent ou ancien agent de l'établissement siège autre qu'un cadre dirigeant ou cadre supérieur visé aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB, lorsqu'elles prévoient le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros.

### Article 12 – Direction des relations sociales et de la qualité de vie au travail

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, délégation permanente est également donnée à madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, en matière de recours et contentieux et dans la limite de ses attributions, toute requête, tout mémoire et tout acte nécessaire, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige devant toute juridiction, y compris le Conseil d'Etat et de la Cour de cassation tant en demande qu'en défense :

- relatif à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail,
- relatif aux décrets, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de niveau VA ou VB.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Dominique Blondel, bénéficiaire, sous une forme temporaire, de la délégation mentionnée au présent article, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends.

### Article 13 – Direction gestion administrative, rémunération et avantages sociaux et département avantages sociaux

Sous l'autorité du directeur général adjoint ressources humaines et des relations sociales, délégation permanente est également donnée à :

- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi, des régimes

complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels,

- monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des accidents du travail du personnel de droit public de Pôle emploi,
- monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux, à l'effet de signer au nom du directeur général de Pôle emploi, les actes relatifs à la gestion des régimes complémentaires de retraite, des régimes de prévoyance et d'assurance de frais de soin de santé ainsi que des actes relatifs aux secours exceptionnels.

#### **Article 14 – Cabinet du directeur général**

Délégation permanente est donnée à madame Isabelle Daros, chef de cabinet du directeur général, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi, le bon à payer des notes de frais du chauffeur du directeur général.

#### **Article 15 – Publication et abrogation**

La décision DG n° 2020-23 du 25 juin 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 6 juillet 2020.

Jean Bassères,  
directeur général

## Décision DG n° 2020-28 du 6 juillet 2020

# Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

## Article 1 – Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette

**§ 1** – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques.

**§ 2** – Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services,
- madame Pascale Barillot, directrice de la communication.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- madame Lydia Aid, chargée de mission auprès de la directrice,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Gueudar Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillaumot, directeur du contrôle de gestion,
- madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
- monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.

au sein de la direction du réseau :

- madame Maria Giovanna Falzone, directrice par intérim des fraudes et du contrôle interne.

## Article 2 – Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale

**§ 1** – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la

délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale.

**§ 2** – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.

### **Article 3 – Bon à payer d'une opération de dépense**

**§ 1** – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense.

**§ 2** – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- les personnes visées au § 2 de l'article 1 de la présente décision

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe offre de services, en charge du pilotage des programmes et de la MOA, directeur de la MOA,
- au sein de la direction Europe et relations internationales, madame Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice en charge des dossiers spécifiques et madame Christine Malecka-Vlerick, adjointe à la directrice,
- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation et madame Stéphanie Musega, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, madame Clélia Pienne, directrice de l'expérience utilisateurs et du digital, madame Myriam Huin, adjointe à la directrice, chef du département vision usager, monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint à la directrice, chef du département incubation,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.
- au sein de la direction réseau :
- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint réseau, en charge des études et de la performance,
- monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- madame Anne-Sophie Milgram, directrice de la qualité de service,
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et des évaluations, madame Hélène Caillol, adjointe au directeur et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
- madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et de la sécurité,
- monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Hélène Moutel, directrice de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
- madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, monsieur Christophe Colombel, chef de département MOA SI Finance et madame Sophie Lorenzetti-Roldan, adjointe au chef de département MOA SI Finance,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur, chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux nationaux,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
- au sein de la direction du siège, madame Claire Brzustowski, adjointe au directeur, monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité, monsieur Yann Pocard, adjoint au chef du département environnement de travail et sécurité, chargé du service client, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget, madame Melek Cay, chef du service recrutement et carrières et madame Sophie Sanvicente, chef du service développement des compétences et chef du service paie/ADP par intérim.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Catherine Bedènes, directrice du développement des talents et des compétences - management, madame Pauline Luciani-Pinzelli, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences et madame Isabelle Bouraima Cordahi, chef du département animation et optimisation du processus et référentiels RH,
- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi et madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public, monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux et madame Nolwen Castets, adjointe au chef du département gestion et rémunération,
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, adjoint au directeur développement des talents et des compétences, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service et madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur développement des talents et des compétences – relation de services, chef du département conseil RH,
- madame Gabrielle Sarrazin, chef de cabinet du directeur général adjoint RHRS, facilitation et animation de la transformation RH et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support et monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,
- madame Clara David, directrice de l'université du management,
- madame Natacha Berry-Mondor, directrice du campus Antilles-Guyane,
- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice du campus Nord-Est et madame Marion Grillères, adjointe à la directrice,
- madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,
- monsieur Philippe Ponamale, directeur du campus Océan Indien,
- monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest et madame Véronique Martin, adjointe au directeur, responsable du site du Mans,

- monsieur Alain Verniol, directeur du campus Sud-Est, responsable du site de Lyon et monsieur Frédéric Tacchino, adjoint au directeur, responsable du site d'Avignon.

au sein de la direction systèmes d'information :

- directeurs :
  - o madame Véronique Bolzoni, directrice pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
  - o madame Anne Carrière, directrice par intérim opérations et services jusqu'au 31 décembre 2020,
  - o madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice de la performance sociale,
  - o monsieur Hubert Déchelette, directeur référentiels, outils et support au développement,
  - o monsieur Philippe Dialinas, directeur de la performance économique,
  - o monsieur Bénédicte Douillet, directeur projets et ingénierie technique,
  - o madame Corinne Druésne, directrice fonctions d'appui,
  - o monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information
  - o monsieur Hubert Faucher, directeur sites et pôles de compétences,
  - o monsieur Jean-François Goueffon, directeur services et déploiement de proximité,
  - o madame Gaelle Homps, directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
  - o monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production, ingénierie et relation de services, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information,
  - o madame Christine Le Gac-Eymard, directrice pilotage et support à l'organisation,
  - o monsieur Stéphane Rideau, directeur entreprise, recrutement,
  - o monsieur Romain Sammut, directeur architecture, sécurité, innovation et transformation.
- adjoints au directeur :
  - o monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
  - o madame Cécile Bleton, adjointe au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de l'architecture, de la transformation du SI et du RSE,
  - o monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur entreprise, recrutement,
  - o madame Brigitte Boutes-Longueville, adjointe au directeur de la supra direction produits, en charge de la coordination et MOA règlementaire,
  - o monsieur Christian Bréus, adjoint au directeur performance économique, en charge de la performance opérationnelle et gouvernance,
  - o madame Anne Carrière, adjointe à la directrice par intérim opérations et services, en charge de l'intégration et DEVOPS,
  - o monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, en charge des achats,
  - o monsieur Jean-Luc Donio, adjoint à la directrice de la direction fonctions d'appui,
  - o monsieur Laurent Gibelli, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge des ingénieries techniques,
  - o madame Diana Haout, adjointe au directeur services et déploiement de proximité, en charge du déploiement et valorisation des produits SI,
  - o monsieur Philippe Huchet, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité, en charge des services, expertise technique et accessibilité,
  - o monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur référentiels, outils et support au développement,
  - o monsieur Philippe Latapie, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge du décisionnel et data lake,
  - o monsieur Michel Levaslot, adjoint au directeur architecture, sécurité, innovation et transformation, en charge de la transformation DSI,
  - o monsieur Laurent Mathis, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
  - o monsieur Tahar Mezlef, adjoint à la directrice pilotage et support à l'organisation, en charge des outils agence et support à l'organisation,
  - o monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur entreprise, recrutement,



- monsieur Christophe Piquer, adjoint à la directrice inscription, indemnisation, accompagnement,
- monsieur Laurent Vrignaud, adjoint au directeur projets et ingénierie technique, en charge de l'architecture et plan projet technique.
- responsables de département :
  - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique,
  - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la supra direction produits,
  - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation de la DPIRS,
  - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.

au sein des entités directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice de la communication,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

#### **Article 4 – Publication, entrée en vigueur et abrogation**

La décision DG n° 2020-24 du 25 juin 2020 est abrogée.

Elle est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 6 juillet 2020.

Jean Bassères,  
directeur général